

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****RÉUNION DU 28 SEPTEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 28 septembre, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 22 septembre, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	Mme Anne-Marie OLIVON
M. Jean-Baptiste GIRARD	Mme Isabelle GROUIEC
Mme Agnès TARTRY-LAVEST	Mme Élisabeth BRUSSAT
Mme Sylvie EXBRAYAT	M. Cédric DAUDUIT
Mme Julie MONTBRIZON	Mme Patricia LACHAMP
M. Daniel PEYNON	M. Florent MONEYRON
Mme Déolinda BOILON	Mme Nicole BOUCHERAT
M. Alain COSSON	Mme Michelle CIERGE
Mme Marie-France MARMY	M. René BROUSSE
M. Christian BOURNAT	M. Bernard FRASIAK
Mme Catherine MORAND	M. Yannick DUPOUÉ
Mme Sylvie ROCHE	M. Antoine LUCAS
M. Romain FERRIER	Mme Laurence GONINET

Suppléant présent : M. Patrice BLANC

Etaient représentés (procuration) :

Mme Danielle GRANOUILLET (à Mme Josiane HUGUET)
Mme Annick FORESTIER (à M. Daniel PEYNON)
M. Guillaume FRICKER (à M. Christian BOURNAT)
M. Jean-Louis DERBIAS (à M. Florent MONEYRON)
Mme Séverine VIAL (à M. Bernard FRASIAK)
M. Patrick GIRAUD (à Mme Julie MONTBRIZON)

Etaient absents :

M. Bruno BOSLOUP
Mme Bernadette RIOS
M. Thierry TISSERAND

VOTE : En exercice : 35 Présents : 26 / Représentés : 6 Votants : 32

Mouvement en cours de séance (entrées/sorties) :

- Est arrivée en cours de séance à compter de l'OJ n° 12 Mme Marie-France MARMY
- Sont partis en cours de séance à compter de l'OJ n°... M. Mme

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Romain FERRIER, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : ECONOMIE – PAI – CESSION DE PARCELLES A LA SOCIETE AUVERGNE FORAGE

**ECONOMIE – PAI – CESSION DE PARCELLES A LA SOCIETE
AUVERGNE FORAGE**

- VU la délibération n°15 du Conseil Communautaire en date du 16 juin 2011 relative à la mise en place d'un dépôt de garantie pour les cessions de terrains ayant lieu sur le Parc d'Activités Entre Dore et Allier, la ZA le Bournat et la ZI les Hautes ;
- VU l'avis du Service des Domaines en date du 14 Septembre 2021 relatif à l'estimation du prix de vente des parcelles cadastrées situées sur le Parc d'Activités Entre Dore et Allier ;
- CONSIDERANT que la parcelle cadastrée B1762 sis commune de Lezoux appartient à la Communauté de Communes Entre Dore et Allier ;
- VU la délibération n°12 du Conseil Communautaire en date du 10 décembre 2009 concernant la validation du Cahier des Charges de Cessions des Terrains Type s'appliquant sur le Parc d'Activités Entre Dore et Allier ;
- VU l'article L 311-6 du Code de l'Urbanisme, précisant que les cessions ou concessions d'usage de terrains à l'intérieur des ZAC font l'objet d'un cahier des charges qui indique le nombre de m² de surface de plancher dont la construction est autorisée sur la parcelle cédée.

Madame la Présidente informe le conseil communautaire du projet de développement de l'entreprise AUVERGNE FORAGE.

Par courrier en date du 18 février 2021, la SCI CAP 63 a confirmé son souhait d'acquérir une parcelle de terrain d'environ 3600 m² sur le Parc d'Activités Entre Dore et Allier, à savoir la parcelle B1762 située en limite est du PAI sur la commune de Lezoux. Il est prévu que la surface de cette parcelle puisse être arpentée compte-tenu de sa configuration (Parcelle ceinturée par deux fossés, et située en limite du bassin d'infiltration des eaux pluviales de la ZAC).

Ceci exposé, Madame la Présidente propose au Conseil Communautaire :

La cession d'une parcelle de terrain selon les modalités suivantes :

- La cession d'une parcelle de terrain d'environ 3600 m² située sur le Parc d'Activités Entre Dore et Allier à prendre sur la parcelle cadastrée B1762, sis Commune de Lezoux, au profit de la SCI CAP 63 représenté par M. Damien Chazal ;
- Le document d'arpentage et le bornage de la parcelle seront réalisés par le cabinet de géomètre BISIO&ASSOCIES, mandaté par la CCEDA, conformément au marché de géomètre n°02-2020. Dans le cas où les limites de la parcelle seraient redéfinies, la parcelle vendue sera renumérotée.
- La validation du Cahier des Charges de Cession des Terrains relatif au projet d'acquisition porté par la SCI CAP 63 et de l'autoriser à signer la fiche comportant les prescriptions techniques et urbanistiques s'appliquant à la parcelle cédée
- La cession du terrain à prendre sur la parcelle B1762 à la SCI CAP 63 s'établira au prix de 15€ HT le mètre carré, prix auquel s'appliquera la TVA sur marge ;
- de l'autoriser à signer le compromis et l'acte de vente à établir par acte notarié.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire APPROUVE les propositions de Madame la Présidente, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,
Fait et publié à Lezoux, le 30 septembre 2021
Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente.